

La restructuration argumentale dans la construction causative : le cas des compléments en *à* et *par*

Christel Le Bellec

CLLE-ERSS – CNRS & Université de Toulouse-Le Mirail
5, allées Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 1
lebellec@univ-tlse2.fr

1 Introduction

On désigne traditionnellement par Construction Causative (désormais CC), toute construction comprenant le verbe *faire* suivi d'un verbe à l'infinitif, qui fusionnent en un verbe complexe¹, et impliquant la présence d'un argument supplémentaire à fonction sujet dont le rôle sémantique est d'exprimer l'initiateur ou le responsable du procès en question.

Suite à la fusion des deux verbes et à la présence d'un argument à fonction sujet, les relations grammaticales du complexe verbal subissent une réorganisation. Ainsi, si le verbe à l'infinitif de la CC est employé intransitivement (1a) ou régit un complément prépositionnel (2a), l'argument de ce verbe (que nous appellerons le 'Causataire'²) devient alors objet direct du verbe complexe (1b) et (2b) :

- (1) a. Jean a dormi
b. Marie a fait dormir Jean
- (2) a. Pierre a parlé de son travail
b. Marie a fait parler Pierre de son travail

Si le verbe à l'infinitif s'accompagne déjà d'un objet direct (3a), il est maintenu comme tel dans la CC et le Causataire apparaît alors sous la forme d'un complément prépositionnel en *à* (3b) ou *par* (3c), (ce qui tient, entre autres, à l'impossibilité d'avoir deux objets directs pour un même verbe) :

- (3) a. Jean a lu la lettre
b. Marie a fait lire la lettre à Jean
c. Marie a fait lire la lettre par Jean

Dans la plupart des cas, les deux réalisations en *à* et en *par* sont possibles pour un même verbe, avec toutefois des différences de sens (dans (3b), Marie a donné la lettre à Jean pour qu'il la lise, alors que dans (3c), Marie a fait en sorte que Jean lise la lettre à sa place), dans d'autres cas, seul l'une ou l'autre des deux réalisations est possible, par exemple :

- (4) Marie a fait connaître la lecture à ses enfants/*par ses enfants
- (5) Pierre a fait accompagner ses enfants par le voisin/*au voisin

Enfin, si le verbe à l'infinitif requiert trois arguments (6a), alors le Causataire dans la CC aura la forme d'un complément prépositionnel en *par* (6b) :

- (6) a. Pierre a offert un cadeau à Marie
b. Jean a fait offrir un cadeau à Marie par Pierre

Ces différentes configurations syntaxiques sont en fait la manifestation linguistique de changements au niveau sémantique. Ainsi, l'introduction d'un argument Causateur³ en position de sujet a des conséquences sur la réalisation syntaxique du Causataire, selon qu'il est l'unique argument du verbe enchâssé ou selon qu'il est le second argument de celui-ci.

Nous nous intéresserons donc, dans ce travail, aux cas où le Causataire est réalisé en un complément prépositionnel en *à* ou en *par* et nous tenterons de déterminer les raisons qui poussent le locuteur à employer l'une ou l'autre construction, ainsi que celles qui imposent telle construction plutôt que telle autre.

Afin d'expliquer les diverses réalisations syntaxiques du Causataire dans la CC, plusieurs hypothèses s'affrontent. L'une strictement syntaxique (Comrie, 1976) est fondée sur une hiérarchie des fonctions syntaxiques, et d'autres approches, sémantiques pour la plupart, rattachent la sélection des compléments à leur signification générale (Gaatone, 1976 et Damourette et Pichon, 1911-1940). Nous montrerons qu'une caractérisation sémantique simple de ces arguments est insuffisante et que la raison d'être de ces constructions se trouve dans la relation qui s'instaure entre le Causateur et le Causataire. Finalement, nous rendrons compte de ce phénomène en le formalisant dans le cadre de la Grammaire Fonctionnelle Discursive.

2 L'hypothèse syntaxique de Comrie

L'hypothèse syntaxique, formulée dans le cadre de la Grammaire Relationnelle, notamment dans Comrie (1976), part du principe que le Causataire doit occuper la première position syntaxique encore disponible dans la CC, selon une hiérarchie universelle des relations grammaticales :

(7) Sujet > Objet Direct (OD) > Objet Indirect (OI) > Oblique

Cela signifie que le Causataire devient OD en l'absence d'OD dans la construction ; s'il y a déjà un OD, il devient OI, et en présence d'un OD et d'un OI à la fois, il devient complément Oblique précédé de la préposition *par*.

Les exceptions à cette hypothèse sont manifestes : le Causataire devient souvent complément en *par*, même en l'absence d'OI. Cette exception est traitée en terme de 'démotion étendue' (de l'anglais 'extended demotion') par Comrie, qui autorise le Causataire à être dégradé de la position qui lui était prédite, en l'occurrence celle d'OI, à celle d'Oblique. Il justifie ce phénomène par la possibilité de passer le verbe à l'infinitif⁴. Or, certains verbes qui pourtant sont passivables (8a) ne peuvent accepter le complément en *par* dans la CC, comme dans (8b) :

(8) a. La nouvelle a été sue par tout le monde
b. Pierre a fait savoir la nouvelle à tout le monde/*par tout le monde

Et inversement, le complément en *par* est possible dans la CC auprès d'un infinitif qui rejette la construction passive :

(9) a. Il a fait faire entrer les invités par son fils
b. *Les invités ont été fait entrer par son fils

De plus, il est quelque peu gênant de traiter ce phénomène comme une exception étant donné sa fréquence d'apparition. Cette hypothèse pose un autre problème, le fait que bien souvent les deux alternatives sont possibles pour un même verbe et que les constructions résultantes signalent des différences de sens (cf. ex. 3b et 3c).

Nous voyons donc qu'une analyse purement syntaxique ne permet pas de prédire les diverses réalisations du Causataire en *à* ou en *par*, ni la différence sémantique qu'il y a entre les deux types de compléments.

3 La relation entre le Causateur et le Causataire

Les compléments en *à* et *par* peuvent alterner avec la plupart des infinitifs, mais avec des différences de sens non négligeables :

(10) a. J'ai fait lire la lettre à Paul
b. J'ai fait lire la lettre par Paul

Certains auteurs présentent le choix entre *à* et *par* comme une opposition sémantique, selon laquelle le complément en *à* indique que le locuteur envisage le Causataire comme intéressé dans le phénomène ou affecté par l'action, et avec *par* comme l'agent d'exécution ou l'instrument (Damourette et Pichon, 1911-1940 et Gaatone, 1976). Cependant, une caractérisation sémantique simple de ces deux types de compléments, sans relation aucune avec le Causateur est insuffisante car elle n'est pas généralisable à

toutes les occurrences, elle a une portée d'application trop limitée. Par exemple, cela n'explique pas l'apparition du complément en *à* dans la phrase (11), car le Causataire, représenté par le SN *la voiture*, n'est ni intéressé ni affecté par l'action :

(11) J'ai fait faire un demi-tour à la voiture (...) (Pouy, J.B., *La clef des mensonges*, 1988, p. 95)

J'argumenterai que, bien plus qu'un simple rôle sémantique, c'est la relation entre le référent du sujet (le Causateur) et le Causataire qui détermine la réalisation de l'un ou l'autre des deux compléments.

Kayne (1977) ainsi que Dik (1980) entrevoyaient déjà une opposition relationnelle entre les deux types de structures : d'après leurs travaux, la construction en *à* implique une relation directe entre le référent du sujet et l'activité, alors qu'avec *par* c'est une relation indirecte qui s'y instaure.

En effet, bien souvent dans la construction avec le complément *à* le Causateur va jusqu'à s'engager dans l'action et peut constituer soit une aide, soit une contrainte pour le Causataire dans la réalisation de l'action, alors qu'avec la construction en *par* le référent du sujet reste en dehors du procès et le Causataire réalise l'action de façon autonome. L'argument sujet de la construction en *à* est donc agentif⁵ en plus d'être l'instigateur de l'action, il contribue à la réalisation du procès et possède donc un certain contrôle de la situation, tandis que le référent du complément en *à*, est le destinataire de l'action engagée par le référent du sujet. La paire de phrases suivante illustre clairement les deux relations :

(12) a. J'ai fait visiter la ville à mes amis
b. J'ai fait visiter la ville par mes amis

Dans l'exemple (12b), le référent du sujet de la construction n'est que la cause, l'instigateur du procès, il ne s'y engage pas, et le rôle agentif est transféré au référent du complément en *par*, tandis que dans (12a), le référent du sujet a un vrai rôle agentif en plus d'avoir le contrôle de la situation.

Donc plus qu'une relation entre le référent du sujet et l'acte, comme le suggérait Kayne, c'est la relation qui s'instaure entre les référents du Causateur et du Causataire qui est déterminante. La paire d'exemples suivante révèle de façon assez claire la différence de relation entre les deux participants :

(13) a. Le professeur a fait traduire le texte aux élèves
b. Le professeur a fait traduire le texte par les élèves

Dans l'exemple (13a), le Causataire est ressenti comme contraint de faire l'action imposée par le Causateur, par une certaine autorité qui est conférée au Causateur, soit par son statut, soit par la situation. Dans cet exemple, cette autorité lui est conférée par le statut de professeur relativement à celui des élèves.

Dans l'exemple (13b), en revanche il n'y a pas cette relation d'autorité, le référent du sujet délègue la tâche ou l'action que lui-même ne peut pas faire, à un tiers qui est en mesure de la prendre en charge, de par sa compétence ou sa disponibilité. Le Causataire est donc conçu comme un substitut du référent du sujet, une personne à son égal, c'est pourquoi il a une plus grande autonomie dans la réalisation de l'action. Par ce statut de substitut, le Causataire acquiert un certain contrôle sur l'événement dénoté par le verbe et une certaine responsabilité qui est absente dans la construction avec le complément en *à*.

Voici en Figure 1, le schéma montrant la relation particulière qui s'instaure dans l'une et l'autre construction, ainsi que les différents rôles sémantiques qui sont attachés à chacun de ces compléments :

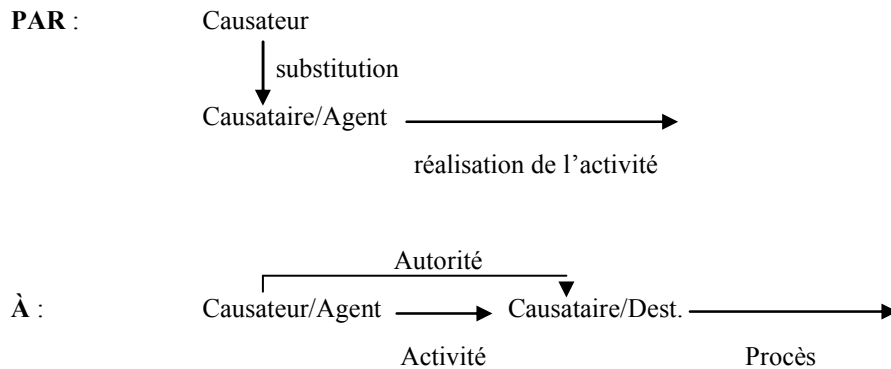


Figure 1 : Relation entre le Causateur et le Causataire dans les constructions en *à* et *par*

Ainsi, nous verrons que d'après notre hypothèse de la relation entre le Causateur et le Causataire, les différents paramètres généralement invoqués qui contraignent ou empêchent la présence de l'un ou l'autre de ces compléments, tels que la nature sémantique des SN de la construction, la coréférentialité et la classe lexicale du verbe à l'infinitif (caractère agentif ou non) sont finalement des paramètres qui découlent naturellement de cette relation générale.

3.1 Nature sémantique des SN de la CC

Gaetone (1976) ainsi que Kayne (1977), ont analysé la nature des SN figurant dans la CC, en termes d'animé et d'inanimé, et ont tiré les conclusions suivantes :

- Si le Causataire est inanimé, il est généralement précédé de la préposition *à* :
- (14) Elle a fait faire un tour à la boîte de chocolat/*par la boîte chocolat (ex. de Kayne, 1977)
- Si le sujet de *faire* est inanimé, *par* est souvent impossible :
- (15) La famine a fait manger des rats aux habitants de la ville/*par les habitants de la ville (id.)
 (16) La fatigue fait faire des bêtises à Jean/*par Jean

Si l'on suit le principe énoncé plus haut, d'après lequel, dans la construction en *à*, il y aurait une relation d'autorité entre le référent du sujet et le Causataire, alors la nature +/- animée des arguments découle naturellement de ce principe. En effet, un sujet inanimé représentant le Causateur, comme dans l'exemple (15), est forcément en position de force par rapport au Causataire animé : la famine est un fléau qui contraint *les habitants de la ville*, tout comme la fatigue, dans l'exemple (16), où le Causataire subit les effets de sa propre fatigue. De même, avec un Causataire inanimé, la relation de pouvoir est forcément présente, puisqu'un objet ne peut avoir de contrôle sur une action, comme dans l'exemple (14).

Le caractère +/- animé des arguments s'explique donc par la relation qui s'établit entre ces deux arguments : un humain a plus de contrôle sur un inanimé (animé/Agent > inanimé) et une force (incontrôlable) a plus de pouvoir qu'un animé (inanimé/Force > animé).

Selon Roegiest (1983-84), la préposition *par* est de rigueur lorsque le locuteur éprouve le besoin de marquer explicitement le Causataire comme supérieur au référent de l'OD ; ceci vaut quand les deux arguments sont /+humain/ :

- (17) J'ai fait suivre mon mari par un détective/*à un détective
 (18) Elle fit tuer son mari par son amant/*à son amant

Ainsi, d'après Roegiest, l'emploi exclusif de *par* dans ce type de construction s'expliquerait par la hiérarchie d'agentivité qui consiste à « formaliser la polarité agentive entre le Causataire animé et un OD animé ». Selon cet auteur, c'est l'agentivité potentielle de l'OD qui fait recourir à la préposition *par*, dont le rôle est de marquer l'Agent. Kayne (1977) parle également d'une incompatibilité avec la préposition *à*

lorsque l'objet de l'infinitif est humain ; d'après lui, on a donc automatiquement le complément en *par*, lorsque l'objet est animé, comme dans les exemples (17) et (18).

Or, ici ce n'est ni l'agentivité de l'OD ni le caractère animé de cet argument qui fait recourir à la préposition *par*, mais simplement la relation entre le Causateur et le Causataire, dans laquelle le référent du sujet délègue l'action à un tiers (celle de *suivre* ou de *tuer*, dans les exemples 17 et 18 respectivement). En effet, l'argument Causateur est non-agentif, il est simplement l'instigateur de l'action, tandis que le Causataire a un degré élevé de contrôle sur l'action, ainsi qu'une grande autonomie dans la réalisation de celle-ci.

De plus, on pourrait parfaitement avoir une relation d'autorité ou de contrainte entre le Causateur et le Causataire qui requerrait alors la préposition *à* et non *par*, ce qui montre que ce n'est pas la présence d'un objet direct humain qui impose un Causataire réalisé en *par*. Ainsi, dans l'exemple suivant, le Causataire est réalisé en *à* car le Causateur exerce une autorité sur son subalterne qui fait que le caporal est obligé d'exécuter l'action ordonnée par le commandant :

(19) Le commandant a fait matraquer dix prisonniers au caporal (ex. de Cannings et Moody, 1978)

Ces faits nous révèlent que le caractère animé ou inanimé des SN de la CC dans le choix des compléments en *à* ou *par* n'est pas suffisant et ne permet pas d'expliquer systématiquement pourquoi on aurait plutôt *par* que *à* dans les cas où les deux sont possibles. Le choix de l'un ou l'autre complément est donc déterminé par une relation bien plus générale et systématique que le trait sémantique +/-animé des compléments de la construction.

3.2 Classe lexicale de l'infinitif

La mise en évidence de ces deux relations permet également de rendre compte des cas où l'apparition des compléments en *à* ou *par* est contrainte par la classe lexicale du verbe à l'infinitif.

Ainsi, la relation de pouvoir entre le référent du sujet et le Causataire est également présente dans les constructions avec un verbe à l'infinitif non-agentif, puisque le Causateur a un degré de contrôle élevé sur la situation, tandis que le Causataire n'en a pas :

(20) Marie a fait connaître la ville à Jean

Certains verbes n'admettent pas le complément en *par* dans la CC, le Causataire peut uniquement apparaître sous la forme d'un complément en *à*. Il s'agit des verbes de perception et de cognition, tels que *entendre*, *voir*, *savoir*, *remarquer*, *connaître*, *comprendre*, *oublier*, *éprouver*, etc. Ces verbes ne réfèrent pas à des actions mais à des expériences :

(21) Jean a fait entendre la chanson à Marie/*par Marie

Lorsque la CC est construite avec ce type de verbe, *par* est impossible, car on ne peut se substituer à la personne qui perçoit, comme le font remarquer Cannings et Moody, on peut seulement créer les conditions pour que le référent du complément en *à* entende, d'après l'exemple (21), mais on ne peut entendre à sa place.

Egalement, le complément en *par* est incompatible avec un complément d'objet qui forme avec le verbe une locution, tels que *perdre la tête*, *prendre l'air*, *prendre place*, *perdre son temps*, ou avec l'OD 'locatif' de verbes tels que *quitter*, *fuir* :

(22) J'ai fait prendre place à l'invité/*par l'invité

(23) J'ai fait quitter ma maison à Jean/*par Jean

Ici, on peut voir que la relation évoquée plus haut s'installe dans chacun des exemples : le sujet de *faire* a un vrai rôle agentif et l'action est réalisée à la faveur ou défaveur du Causataire, qui a un champ d'action et de liberté très restreint, il est contraint par l'action engagée par le référent du sujet de la construction.

3.3 Coréférentialité

La préposition *à* s'emploie à l'exclusion de *par*, lorsqu'entre le référent de l'OD et le Causataire s'établit un rapport de possession, marqué soit par un possessif coréférentiel, soit par la présence d'un SN référant à une partie du corps, soit par un pronom réfléchi sur le verbe à l'infinitif :

- (24) Marie fera apprendre son rôle à Jean/*par Jean
- (25) Il était bien capable d'avoir fait paumer ses dents à mémé (Seguin, F., *L'arme à gauche*, 1990, p. 142)
- (26) Marie a fait lever la main à Jean/*par Jean
- (27) Je ferai s'acheter des chaussures à mon fils/*par mon fils

La coréférentialité entre l'OD et le Causataire semble être un paramètre supplémentaire imposant la présence du complément en *à* dans la CC, mais qui peut également s'expliquer en termes de la relation entre le sujet de la construction et le Causataire.

En effet, il y a une sorte de contrainte qui lie le Causataire au référent de l'objet direct, il est de plus sous l'emprise de l'action du référent du sujet, qui en est l'instigateur. En réalité, le Causataire ne peut être considéré comme un substitut du Causateur, réalisé en un complément en *par*, car il est lié à l'objet direct qui constitue soit une partie de son corps, soit quelque chose lui appartenant. Étant lié à cet objet direct, il est en quelque sorte contraint par lui et ne pourrait en être indépendant en prenant la forme d'un complément agentif.

De plus, dans une phrase comme *J'ai fait répéter son texte à l'acteur*, même s'il n'y a pas *a priori* de rapport de force entre le Causateur et le Causataire, le Causateur reste l'instigateur de l'action et il a sous contrôle l'action du Causataire, qui dans ce sens lui confère une certaine autorité et le Causataire devient, plus qu'un simple destinataire, le bénéficiaire de l'action initiée par le Causateur.

3.4 La sémantique des compléments en *à* et *par*

Généralement, on retrouve dans le complément en *par*, des SN désignant des fonctions professionnelles, comme :

- (28) Il a fait réparer sa voiture par un garagiste honnête
- (29) Elle a fait retoucher sa robe de mariée par une couturière

Ceci nous laisse entendre que plus qu'un substitut, de par sa fonction, le référent du complément en *par* acquerrait une certaine supériorité vis-à-vis du référent du sujet, il est chargé de faire l'action instiguée par ce dernier, car il en a la capacité et l'habilitation, en tant que personne compétente en la matière. On peut le vérifier grâce aux exemples suivants :

- (30) (...) pour faire exécuter son buste par un sculpteur (Simon, M., *Les géorgiques*, 1981, p. 68)
- (31) Elle fit refaire sans fin par sa couturière le même modèle. (id., p. 182)
- (32) Mandarine avait fait faire des recherches par l'assistante sociale de l'hôpital. (Boudard, A., *Les enfants de cœur*, 1982, p. 102)
- (33) Elle savait qu'il avait fait avorter Lily par les soins d'Elia (Poirot-Delpech, B., *L'été 36*, 1984, p. 160)
- (34) Un frère fait enlever sa sœur par l'armée française, pour cause de mésalliance raciale (id., p. 315)
- (35) Il faisait envoyer des messages par sa secrétaire (Vergne, A., *L'innocence du boucher*, 1984, p. 207)
- (36) Je (...) fis taper le texte par la secrétaire du cabinet (Mohrt, M., *Vers l'ouest*, 1988, p. 156)
- (37) Ils durent la faire tirer par des chameaux jusqu'à une oasis poussiéreuse où les mouches prenaient les gens d'assaut. (Lanzmann, J., *La horde d'or*, 1994, p. 350)

Cannings et Moody (1978), voient plutôt dans l'argument en *par* de la CC un intermédiaire, à l'instar des exemples suivants :

- (38) Elle est allée à Paris en passant par Londres
- (39) Elle a eu les bijoux de sa grand-mère par sa mère
- (40) J'ai appris par les Smith que vous étiez malade

Or, nous pensons qu'il s'agit dans la CC, non pas d'un intermédiaire comme dans les exemples ci-dessus, mais d'un substitut agentif, du même type que le complément d'agent des formes passives, au regard des exemples présentés en (30-37).

En ce qui concerne la construction avec le complément en *à*, nous avons vu qu'il s'instaurait au contraire une relation d'autorité entre le référent du sujet et le Causataire. On peut en effet, à la lumière des exemples qui suivent, dresser une liste des relations socialement normées susceptibles de voir apparaître un complément en *à*, qui font tous preuve d'une certaine autorité aux yeux de la société : médecin/patient, enseignant/élève, adulte/enfant, humain/objet, personne valide/personne invalide, dominant/dominé, force/animé, homme/animal dressé, etc. :

- Humain/objet :

- (41) Vous croyez qu'ils ne seraient pas capables de faire descendre trois étages à ce frigo de rien du tout ? (Benoziglio, J.L., *Cabinet portrait*, 1980, p. 12)
- (42) Ils avaient fait traverser la Méditerranée à leur Simca 5 d'occasion (Lange, M., *Les cabines de bain*, 1982, p. 15)

- Adulte/enfant :

- (43) Elle voit aussi l'ennui dans les yeux d'Agathe lorsqu'elle fait réciter ses leçons à la petite Marie (Lange, M., *Les cabines de bain*, 1982, p. 147)
- (44) Elles attendaient pour faire passer une audition à ces petits chéris (Djian, P., *37.2 le matin*, 1985, p. 308)
- (45) Faire faire du jogging à une enfant (Pennac, D., *La petite marchande de prose*, 1989, p. 206)

- Enseignant/élève :

- (46) Il fut bientôt chargé de faire épeler l'alphabet aux plus jeunes de ses condisciples (Yourcenar, M., *Un homme obscur*, 1982, p. 946) (aussi *adulte/enfant*)
- (47) Comment peut-on prétendre faire ingurgiter de force un savoir à un enfant (...) ? (Dolto, F., *La cause des enfants*, 1985, p. 403) (aussi *adulte/enfant*)

- Valide/invalide :

- (48) Essayer de le déridier équivalait à peu près à essayer de faire danser la samba à un cul-de-jatte (Hanska, E., *Les amants foudroyés*, 1984, p. 94)
- (49) J'ai fait traverser la rue à la vieille dame

- Dominant/dominé :

- (50) Elia lui fouetta la figure avec un torchon imbibé de vinaigre, et lui fit avaler un demi-verre à moutarde de calvados (Poirot-Delpech, B., *L'été 36*, 1984, p. 97)

- Médecin ou personnel médical/patient :

- (51) Le temps de faire avaler un cachet à un patient (Bianciotti, H., *Sans la miséricorde du Christ*, 1985, p. 312)

- Homme/animal dressé :

- (52) Les cavaliers durent se mettre sur une file pour faire contourner le cratère à leurs chevaux (Simon, C., *L'acacia*, 1989, p. 320)

Lorsque cette relation d'autorité est bouleversée, alors on peut voir apparaître le complément en *par*. Dans l'exemple (53), nous avons affaire à un emploi où l'entité en position inférieure (ici il s'agit de l'enfant) est mise dans l'énoncé dans la position inverse, il est considéré comme à l'égal de l'adulte, jusqu'à lui être même supérieur :

- (53) Mais quelle idée de faire résoudre de tels problèmes par des enfants ! (Sarraute, N., *Enfance*, 1983, p. 171)

L'hypothèse de cette relation d'autorité pour le complément en *à*, rejoint la proposition de Cannings & Moody (1978), qui parlent de rôles sociaux associés aux individus en question, où avec *à* le sujet de *faire* serait en position d'autorité sur le référent du complément en *à*. Ils utilisent le « test du Dieu » pour le

démontrer, car, partant du principe qu'il ne peut y avoir un être supérieur à Dieu, seul le complément en *par* est possible si Dieu est le Causataire :

(54) Ils font pousser les blés *à/par Dieu (ex. de Cannings & Moody)

La sémantique des compléments prépositionnels en *à* et *par* corrobore le principe exposé plus haut. En effet, le complément en *à* exprime la contrainte, avec des verbes comme *ordonner qqch à qqn*, alors que le complément en *par* s'emploie dans les constructions passives pour réaliser l'agent de l'action exprimée par le verbe, où il s'agit de susciter une intervention active qui soit le résultat d'un choix (Spang-Hanssen, 1963). Comme le montrent Cannings & Moody (1978), le datif désigne le 'goal' (le but) de l'activité du verbe, le destinataire :

(55) Elle a imposé une punition à son fils

(56) Elle a imposé à son mari la tâche de faire la vaisselle

(57) Elle a fait faire la vaisselle à son mari

Sémantiquement, le complément en *à* désigne donc un destinataire non agentif, qui n'a aucun contrôle sur l'action, comme dans les constructions : *envoyer qqch à qn* ou *faire parvenir qqch à qn*.

Il arrive aussi que les deux compléments soient possibles pour un même verbe, par exemple :

(58) a. J'ai fait réparer ma voiture à ce garagiste
 b. J'ai fait réparer ma voiture par ce garagiste

Si les deux constructions sont possibles, c'est que les deux relations existent : en effet, dans (58a), le garagiste est considéré comme celui à qui on soumet sa voiture, il est considéré comme contraint de procéder à la réparation puisqu'il est dans le cadre de sa profession. Par contre dans (58b), le garagiste est vu comme LA personne qui est en mesure de réparer la voiture par opposition au référent du sujet de la construction qui n'a pas les compétences requises pour procéder à la réparation ou n'est pas en mesure de le faire.

Au terme de cette analyse, nous pouvons donc confirmer que c'est la relation qui s'installe entre le Causateur et le Causataire qui détermine l'emploi de la préposition *à* ou *par* (dans la CC), que nous allons formaliser dans le cadre du modèle de Grammaire Fonctionnelle Discursive.

4 Description des faits dans la Grammaire Fonctionnelle Discursive (GFD)

La GFD est un modèle grammatical visant à décrire des unités à la fois plus grandes et plus petites que la phrase, c'est-à-dire l'acte de discours⁶. Ce modèle fait suite à la Grammaire Fonctionnelle de Dik (1997) qui s'était révélée insuffisante sur certains aspects, notamment dans la description de certains phénomènes discursifs. L'intérêt de ce modèle, pour le phénomène qui nous intéresse ici, est son composant grammatical, dont l'organisation interne suit la hiérarchie suivante :

(59) Pragmatique > Sémantique > Syntaxe

Le modèle comprend également un composant conceptuel, situé en amont du composant grammatical, qui est responsable du développement d'une intention communicative, il comprend également un composant contextuel qui contient une description du discours qui vient d'être élaboré, ainsi que le cadre discursif perceptible, et enfin le composant output qui est censé générer des expressions orales ou écrites. Nous nous bornerons toutefois au composant grammatical du modèle, qui est central, les autres composants n'ayant pas d'impact direct sur le phénomène en question.

Dans la GFD, l'acte de discours commence à se former au niveau conceptuel interpersonnel (pragmatique) : à ce niveau apparaît le type d'intention communicative, le nombre de participants dotées de leurs fonctions discursives et le type d'information à transmettre, puis au niveau subséquent, le niveau représentationnel (sémantique), apparaissent les rôles sémantiques associés aux participants, et enfin les

fonctions pragmatiques et sémantiques présentes à ces deux niveaux vont déclencher l'assignation des fonctions syntaxiques au niveau structurel (syntaxique).

Les niveaux interpersonnel et représentationnel vont puiser dans le Fond du modèle, qui contient l'ensemble des unités basiques appelées les 'primitives' qui sont nécessaires à la construction de ces deux niveaux, c'est-à-dire des cadres prédicationnels, des lexèmes et des opérateurs primaires. Les cadres prédicationnels, qui consistent en des structures toutes faites dans lesquelles vont s'insérer les lexèmes, contiennent les fonctions sémantiques ; les lexèmes sont listés avec leurs définitions sémantiques abstraites et les opérateurs primaires représentent des expressions grammaticales en fonction de leur contenu sémantique.

Afin d'élaborer son acte de discours, le locuteur va conceptualiser un SoA (States of Affairs : « états de choses ») particulier. La conceptualisation d'un SoA, conjointement à la définition du lexème sélectionné et au nombre de participants, va guider le locuteur vers le cadre de prédication qui convient. Les SoAs sont classifiés selon leurs traits sémantiques basiques. Ainsi, le trait /+contrôle/ caractérise un SoA dont le premier argument a le pouvoir de déterminer la réalisation du SoA. Le nombre de participants introduit au niveau interpersonnel (à savoir 3 pour la construction qui nous intéresse ici), ainsi que la sélection de l'opérateur primaire CAUSE va guider le processus de liaison vers la sélection d'un cadre de prédication ditransitif causatif. De plus, la définition abstraite du lexème choisi va en partie déterminer les fonctions sémantiques des arguments ; prenons l'exemple du verbe transitif *réparer* avec sa définition abstraite (comme présenté dans García Velasco & Hengeveld, 2002) :

(60) *réparer* [V]
[f₁: [CAUSE (x₁) [DEVENIR réparé (x₂)]]]]⁷

L'argument d'une Cause, c'est-à-dire (x₁), peut se voir assigner le rôle d'Agent, alors que l'argument d'une fonction Devenir (x₂) recevra la fonction Goal⁸.

Nous avons vu que c'est un cadre de prédication ditransitif causatif qui sera sélectionné, mais la conceptualisation du trait /+ contrôle/ ainsi que du trait /+ dynamique/⁹, peut donner lieu à deux types de cadres de prédication, selon que le trait /+ contrôle/ sera assigné au Causateur (x₀) ou au Causataire (x₁). On peut voir ainsi que dans le cadre de prédication où le contrôle est attribué au Causateur, soit (x₀), il a en même temps la fonction sémantique d'Agent, tandis que le Causataire (x₁) porte celle de Destinataire, et dans le cadre où le contrôle est attribué au Causataire, soit (x₁), c'est lui qui porte le rôle sémantique d'Agent :

(61) Ditransitif, + contrôle (x₀), + dyn
(f₁: CAUSE *prédicat* [V] (f₁)) (x₀)Causateur/Ag (x₂)Go (x₁)Dest¹⁰
(62) Ditransitif, + contrôle (x₁), + dyn
(f₁: CAUSE *prédicat* [V] (f₁)) (x₀)Causateur (x₂)Go ((x₁)Ag)¹¹

Ainsi, d'après le premier cadre de prédication, la fonction Destinataire assignée à (x₁) déclenchera au niveau structurel la réalisation de cet argument en un complément en *à*, l'argument Causateur sera réalisé par la fonction sujet et l'argument (x₂) à fonction Goal deviendra objet direct. D'après le second cadre, le Causateur qui sera réalisé par la fonction sujet et l'argument (x₁) portant la fonction Agent sera réalisé, au niveau structurel, en un complément en *par*, qui est la réalisation par défaut du rôle d'Agent lorsqu'il n'est pas sujet et qui tient au fait qu'il ne peut y avoir deux sujets pour un même verbe. Dans les deux cadres, l'opérateur CAUSE accompagnant le prédicat, déclenchera au niveau structurel la présence du verbe *faire* antéposé au verbe à l'infinitif.

Dans le second cadre, (x₀) ne porte pas la fonction Agent car un même verbe ne peut avoir deux agents : **Pierre construit une maison par Dupont* (Vet, 1985) et le Causateur dans cette construction n'a pas le pouvoir de déterminer la réalisation du SoA. En effet, si *Jean fait construire sa maison par un ami*, le référent de l'argument en *par* a la possibilité de décider de ne pas réaliser l'action qui lui a été confiée par le Causateur.

Dik (1980), dans le modèle de Grammaire Fonctionnelle, propose au contraire qu'il y ait deux agents dans la construction, un systématiquement sur le Causateur (x₀) et l'autre sur le Causataire (x₁)¹². Or nous

pensons que dans la CC en *par*, l'Agent est porté uniquement par le Causataire, comme nous l'avons montré plus haut, puisqu'il est la dernière instance en mesure de décider de la réalisation de l'action ou non ; le Causateur n'a qu'un rôle d'instigateur. Avec le complément en *à* par contre, le Causataire est plus contraint, il dispose de moins de liberté car le Causateur exerce un contrôle important sur la réalisation de l'action. Dik admet toutefois qu'avec *par* le Causataire contrôle l'action alors qu'avec *à*, le Causataire semble n'avoir pas d'autre choix que d'obéir au Causateur.

Ainsi, les deux phrases telles que présentées dans (63a) et (64a) pourront correspondre à la réalisation syntaxique des représentations de (63b) et (64b) aux niveaux interpersonnel et représentationnel, en prenant le verbe *réparer*, tel qu'il est défini dans (61) et des cadres prédicationnels (61) et (62), auxquels on a ajouté les actes ascriptifs (T) qui correspondent à l'attribution d'une propriété à une entité et les actes référentiels (R) qui correspondent à la référence à une entité¹³ :

- (63) a. J'ai fait réparer ma voiture **à** ce garagiste
b. (T₁: (f₁: CAUSE *réparer* [V] (f₁)) (T₁)) (R₁: (x₀)Causateur/Ag (R₁)) (R₂: (x₂)Go (R₂)) (R₃: (x₁)Dest (R₃))
- (64) a. J'ai fait réparer ma voiture **par** le garagiste
b. (T₁: (f₁: CAUSE *réparer* [V] (f₁)) (T₁)) (R₁: (x₀)Causateur (R₁)) (R₂: (x₂)Go (R₂)) ((R₃: (x₁)Ag (R₃)))

Le cadre (63b) nous montre qu'il y a un acte ascriptif (T₁) qui correspond à l'attribution de la propriété de *faire réparer quelque chose à quelqu'un* et pour le cadre (64b) qui correspond à l'attribution de la propriété de *faire réparer quelque chose (par quelqu'un)*, et trois actes référentiels (R) qui correspondent à la référence aux trois entités qui vont s'insérer dans les trois places argumentales de ces deux cadres prédicationnels.

5 Conclusion

Au terme de l'examen des compléments en *à* et *par* dans la CC, nous avons vu qu'une analyse purement syntaxique est inopérante pour déterminer le choix de l'un ou l'autre des deux compléments. Il semblerait plutôt que les facteurs sémantiques interviennent de façon plus systématique dans le codage syntaxique du Causataire.

Nous avons donc vu que les divers paramètres d'ordre sémantique, tels que la classe lexicale du verbe à l'infinitif et la nature des SN dans la CC, ont finalement pu être intégrés à une caractérisation plus générale de la relation sémantique existant entre le référent du sujet et le Causataire. Cette relation peut se résumer par une relation d'autorité pour le complément en *à* et par une relation de substitution pour le complément en *par*, que l'on a pu formaliser dans le cadre de la GFD en termes de l'assignation du trait sémantique */+contrôle/* au Causataire pour le complément en *par* et de l'assignation de ce même trait au Causateur pour la construction en *à*.

Bibliographie

- Cannings, P.L. & Moody, M.D. (1978). Faire faire quelque chose à/par quelqu'un : The causative Triangle. *Modern Language Journal*, 62, 1-2, pp. 11-18.
- Comrie, B. (1976). The syntax of causative constructions : cross-language similarities and divergences. In Shibatani M. (éd.), *Syntax and Semantics, Vol. 6 : The Grammar of Causative Constructions*. New York : Academic Press, pp. 261-312.
- Damourette, J. & Pichon, E. (1911-1946). *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris : Éditions D'Artrey.
- Dik, S.C. (1980). *Studies in Functional Grammar*. London/New York : Academic Press.
- Dik, S.C. (1997). *The Theory of Functional Grammar, Vol. 1: The structure of the clause* (2nde édition, éditée par K. Hengeveld). Berlin et New York : Mouton de Gruyter.
- Gaetone, D. (1976). L'alternance à/par dans les constructions causatives (factitives). *Actes du 13^{ème} Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*. Vol. 1, pp. 525-535.

- García Velasco, D. & Hengeveld K. (2002). Do we need predicate frames ?. In Mairal Usón & Pérez Quintero (éds.), *New Perspectives on Argument Structure in Functional Grammar*. Berlin : Mouton de Gruyter, pp. 95-123.
- Hengeveld, K. (2004a). The Architecture of a Functional Discourse Grammar. In Mackenzie, J.L. & Gómez González, M.A. (éds.), pp. 1-21.
- Hengeveld, K. (2004b). Epilogue. In Mackenzie & Gómez González (éds.), pp. 365-378.
- Hengeveld, K. & Mackenzie, J.L. (2006). *Functional Discourse Grammar*. In Keith Brown (éd.), *Encyclopedia of Language and Linguistics*, 2nd Edition, Vol. 4. Oxford : Elsevier, pp. 668-676.
- Hyman, L.M. & Zimmer, K.E. (1976). Embedded Topic in French. In Charles, N., Li (éd.) *Subject and Topic*. New York : Academic Press, pp. 189-211.
- Kayne, R.S. (1977). *Syntaxe du français. Le cycle transformationnel*. Paris : Seuil.
- Mackenzie, J.L. & Gómez González M.A. (éds.) (2004). *A New Architecture for Functional Grammar*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Roegiest, E. (1983-1984). *À et par* dans la construction factitive : l'EGLF dans la perspective de la linguistique contemporaine. *Travaux de linguistique*, 9-10, pp. 127-143.
- Roegiest, E. (1985). Datif ou objet indirect : à propos de la construction factitive. *Actes du 17^{ème} congrès International de linguistique et philologie romanes*. Université de Provence, pp. 361-375.
- Spang-Hanssen, E. (1963). *Les prépositions incolores du français moderne*. G.E.C., Copenhague : Gads Forlag.
- Vet, C. (1985). Passive, reflexive and causative predicate formation in French. In Bolkestein, A.M., de Groot, C. & Mackenzie, J.L. (éds.), *Predicates and Terms in Functional Grammar*. Dordrecht : Foris, pp. 49-69.

¹ Une preuve, parmi d'autres, de la formation d'un prédicat complexe est que les clitiques s'antéposent à l'ensemble du groupe verbal et non au seul verbe à l'infinitif :

- (i) J'ai fait dormir Jean
- (ii) Je l'ai fait dormir
- (iii) *J'ai fait le dormir

Contrairement à d'autres verbes, comme les modaux (*pouvoir, devoir*, etc.) qui ne forment pas de prédicat complexe avec le verbe enchâssé, puisque l'antéposition des clitiques devant l'ensemble du complexe verbal est impossible :

- (i) J'ai dû ranger mes affaires
- (ii) *Je les ai dû ranger
- (iii) J'ai dû les ranger

² Nous désignerons par 'Causataire' (de l'anglais 'Causee'), ce que les transformationnalistes et générativistes nomment 'sujet sous-jacent' du verbe à l'infinitif, terminologie que nous rejetons dans la mesure où cet argument n'est jamais réalisé comme sujet dans la CC. L'emploi de ce terme reviendrait à appeler sujet le complément d'agent d'un verbe passif (Gaatone : 1976). Le terme Causataire présente l'avantage de ne rien avancer sur les fonctions sémantiques possibles de cet argument, qui sont diverses, et de ne rien dire sur sa fonction syntaxique, qui varie également énormément au sein de la CC.

³ Sur le même mode qu'est formé le mot 'Causataire' (par analogie avec *destinataire*), nous appellerons 'Causateur' (par analogie avec *instigateur* et *initiateur*) celui qui est l'initiateur du procès.

⁴ D'autres auteurs font également le lien entre l'apparition de *par* dans la CC et la possibilité de mettre à la voix passive le verbe à l'infinitif, notamment Kayne (1977), Gaatone (1976) et Hyman & Zimmer (1976).

⁵ Nous entendons par rôle agentif ou Agent, l'argument qui contrôle une Action, comme défini dans Dik (1997).

⁶ Pour une description détaillée du fonctionnement du modèle, voir Hengeveld & Mackenzie (2006) et Hengeveld (2004 a et b).

⁷ 'f' désigne des entités dites de 'zéro ordre' ou des propriétés, 'x' désigne des entités dites de 'premier ordre' ou des individus.

⁸ Le rôle sémantique 'Goal' est défini dans Dik (1997) comme l'entité affectée ou effectuée par l'opération d'un contrôleur.

⁹ Le trait /+ dyn/ décrit des processus, des actions, des activités et des accomplissements alors que les états et les positions sont caractérisés par le trait /-dyn/.

¹⁰ Les arguments sont présentés dans l'ordre : (x₀), (x₂), (x₁) et non pas : (x₁), (x₂), (x₃) qui serait l'ordre attendu, afin qu'ils soient reliés à l'argument correspondant qui apparaît dans la définition sémantique abstraite.

¹¹ Les parenthèses autour de (x₁) indiquent que cet argument est de réalisation facultative, tout comme le complément d'agent des constructions passives.

¹² Dans la Grammaire Fonctionnelle standard de Dik, les CC sont formées par une règle de Formation de Prédicat qui ajoute un Agent au cadre prédicatif de base. Celui qui n'est pas réalisé comme sujet est réalisé en un complément en *par* comme dans les constructions passives. Pour obtenir la construction avec le complément en *à*, un principe autorise l'argument Agent (le Causataire) à changer de fonction sémantique sur la base de l'existence d'un tel cadre de prédicat dans la langue (comme le verbe *donner* qui a pour cadre : *donner* [V] (x₁)Ag (x₂)Go (x₃)Dest). Ce principe permet donc à l'Agent initial de devenir Destinataire.

¹³ L'attribution de ces sous-actes a lieu au niveau interpersonnel ; ils sont d'une grande importance car ils déterminent en partie la valence quantitative du cadre de prédication.